



Oralia

Lépinay Malet

ADMINISTRATEUR DE BIENS
SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ
GESTION LOCATIVE
TRANSACTION
LOCATION

Paris, le 28 mars 2008

Monsieur Pierre WEILER
Architecte
27, rue Saint Lambert
75015 Paris

Immeuble : 9 rue de Miromesnil – 75008 Paris

Monsieur,

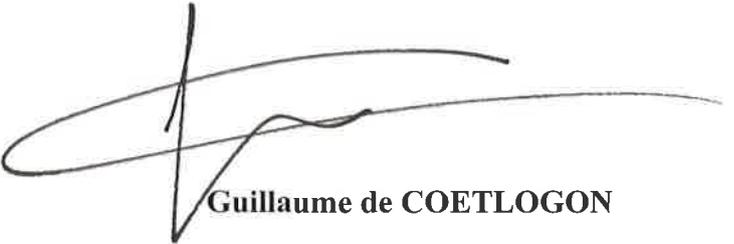
Lorsque nous avons été élus syndic de cette copropriété du 9 rue de Miromesnil, celle-ci était traumatisée par le rejet de l'administration d'un projet de ravalement mal étudié.

Nous nous sommes engagés vis à vis de la copropriété à apaiser l'immeuble et à permettre des travaux en toute transparence et avec qualité.

Dans cette optique, nous vous avons présenté au conseil syndical et l'assemblée générale vous a confié une mission complète pour ce projet.

A la fin de ces travaux nous souhaitons témoigner notre vive satisfaction, car la qualité de votre prescription, la compétence des entreprises retenues et votre exigence, non seulement ont apaisé la copropriété, mais aussi ont conforté notre image personnelle vis à vis des copropriétaires, dont plusieurs nous ont appelés pour nous remercier et féliciter.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre parfaite considération.



Guillaume de COETLOGON